

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 JUILLET 2024

JG/AC

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 28 juin 2024, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 8 JUILLET 2024 à 18h30**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 - SANTAIS Béatrice	8 - GRANDCHAMP Brigitte	15 - GOLEC Philippe	22 - MARANDET Yannick
2 - PAVILLET Yves	9 - MUNIER Yannick	16 - CROZET Irène	23 - NOUAIS Jérôme
3 - VITTON-MEA Emilie	10 - FAVRE Michelle	17 - ROCHER Lakshmi	24 -
4 - BUISSON André	11 - BRUNET Didier	18 -	25 - FETTAH Mohamed
5 - CONAND Anne	12 -	19 - CHEVROT Vincent	26 - CEFALU Alexia
6 - FAUCONET David	13 - CORTADE Thierry	20 - HAND Fabrice	
7 - PIAGET Chantal	14 -	21 - BRUAND Thierry	

Excusés : Sylvie COMPOIS (pouvoir à Yannick MUNIER), Franck PITTNER (pouvoir à Yves PAVILLET), Stéphanie DURET (pouvoir à Chantal PIAGET), Lucie TEIXERA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jérôme NOUAIS

N° 08-07-2024/51

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYANE POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L. 2113-7,
Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,
Vue la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,

Délibération n°51/24 du Conseil Municipal du 08.07.2024 - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes du Syane pour l'achat de gaz naturel

Vue la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,
Vue la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de <nom du Membre> d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,
Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Conformément à l'article L.441-1 du code de l'Energie, l'ensemble des consommateurs de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché.

Pour leurs besoins propres, les acheteurs doivent recourir aux procédures prévues par le code de la commande publique, afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.441-5 du code de l'Energie et les articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du code de la commande publique. Le groupement de commande entre plusieurs collectivités et établissements publics est un outil qui permet d'effectuer plus efficacement cette mise en concurrence.

Le SYANE (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) propose d'organiser et de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Par délibération du 24 septembre 2018, la Ville de Montmélian a adhéré au groupement d'achat du SYANE. Les marchés arrivant à échéance fin 2025, il convient de procéder au renouvellement de cette adhésion pour la période 2026-2030.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016.
- **ACCEPTE** les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Secrétaire de séance

Jérôme NOUAIS



Le Maire

Béatrice SANTAIS

